

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2010-03 du 14 janvier 2010 portant délégation de signature
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO1030041S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu les décisions N 2009-03 et N 2009-04 du président de l'Etablissement français du sang portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de personne responsable et de directeur scientifique de l'Etablissement français du sang en date du 7 juillet 2009,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEU, personne responsable et directeur scientifique de l'Etablissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 19 janvier au 21 janvier 2010 inclus et du 30 janvier au 5 février 2010 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 14 janvier 2010.

Le président,
P^R G. TOBELEM